

Camping de Brouel*** 1 Brouel 56190 Ambon

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE MOBIL HOME

Nos prix comprennent : la location du mobilhome, les personnes mentionnées à la réservation, un véhicule, l'eau, l'électricité, le gaz, l'accès à la piscine, la salle de jeux, l'aire de jeux, la TVA 10 %.

Les draps, taies d'oreillers, serviettes, torchons ainsi que les produits ménagers ne sont pas fournis.

La Taxe de séjour est en sus : 0,60 € par jour et par personne de plus de 18 ans.

Le lave-linge, le sèche-linge et le wifi sont en supplément.

Réservation : La réservation est effective à réception des arrhes à savoir 30 % du montant du séjour pour les locations auxquels il convient d'ajouter les frais de dossier.

Toute personne non inscrite au contrat, quel que soit son âge doit régler un supplément au tarif en vigueur.

Si le nombre de personnes dépasse la capacité du mobil home loué, les personnes en plus sont refusées par la direction.

Le solde du séjour est payable à l'arrivée au camping.

Ménage : Le nettoyage du mobil home est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de 60 € sera retenue sur la caution.

Caution : A votre arrivée, un chèque de caution de 300 € vous sera demandé. Il vous sera restitué à la fin de votre séjour. Cette caution couvrira les dégradations éventuelles, la perte du badge d'entrée dans le camping (30 €) ou le forfait ménage 60 € si celui-ci n'est pas correctement fait.

Assurance : vous devez vérifier que vous avez une assurance responsabilité civile / villégiature avec votre assurance habitation.

Le séjour : L'arrivée se fait entre 16 h et 18 h. Si vous arrivez après 18 h, vous devez nous en avvertir dès que possible. Sans aucune information de votre part, le camping pourra relouer le mobil home dès le lendemain matin. Les arrhes que vous aurez versés seront conservés par le camping.

Le départ se fait avant 10 h. Un départ anticipé ou une arrivée tardive ne donnera lieu à aucun remboursement du camping.

Annulation : Dans la mesure où une assurance annulation vous est proposée, aucun remboursement ne sera effectué par le camping.

Paiement du séjour : Nous acceptons les chèques, chèques vacances papier ou connect, espèces, cartes bancaires, virements bancaires, participations VACAF. Les arrhes sont de 30 % du prix du séjour. Le solde est à verser à votre arrivée au camping

Visiteurs : Tout visiteur doit se déclarer à son arrivée et régler les prestations dont il est éventuellement redevable auprès du camping

Sécurité : La vitesse des véhicules est limitée à 10 km/h. Les barbecues sont fournis et il convient de prendre les mesures de sécurité adaptées.

Animaux : Les animaux sont acceptés, sauf les chiens de catégories 1 et 2. Ils doivent être non agressifs, non bruyants et tenus en laisse. Le carnet de santé est obligatoire. Pour des raisons d'hygiène, ils ne sont pas admis dans les chambres. Aucun animal ne pourra rester seul dans les mobil homes. Les besoins doivent être faits en dehors du camping.

Aires de jeux : les enfants demeurent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents

Piscine : La piscine n'étant pas surveillée, les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Par mesure d'hygiène, seul le maillot de bain est autorisé, ni short, ni bermuda.

Médiation : Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de Camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. SAS Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>, email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

RGPD : Le camping s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD » et prendre toute précaution nécessaire pour préserver la sécurité des informations nominatives confiées.

Les photos publiées ne sont pas contractuelles, la décoration intérieure ou l'emplacement dans le camping peuvent changer

Le règlement intérieur du camping est à votre disposition au bureau d'accueil, Tout locataire doit se charger de faire respecter toutes les prescriptions du règlement intérieur aux personnes placées sous sa responsabilité et en particulier, le silence doit être total entre 23 h et 7 h. La direction se réserve le droit d'expulser quiconque causerait des nuisances.